

Séance du mardi 27 avril 2010

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **22**

Date de réunion

27/04/2010

Date de convocation

21/04/2010

Date d'affichage

12/05/2010

Le **27/04/2010** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, DURAND Claude, FORTI Françoise à partir du point n°4, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, BARBIER Lucien, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : CATRY Benoît à BUET Jean-Pierre, MASSIN Marie-Christine à DECARRE Gilles, SERTELON Anne à LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent à BARBIER Claude.

Absent(s) : CATRY Benoît, FORTI Françoise du point n°1 au point n°3, MASSIN Marie-Christine, SERTELON Anne, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël.

Secrétaire de séance : BONAVENTURE André.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un 10^{ème} point à l'ordre du jour « ZAC CENTRE – Acquisition parcelle B 1958 » - Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en souvenir de M. Lucien DUFOUR, ancien conseiller municipal, apprécié pour son engagement et son amitié, emporté tragiquement par sa passion début avril.

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 *Décision n°2010-002* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelles ZM 142 et ZM 145 ;
- 0.2 *Décision n°2010-003* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelles E 1931, ZM 150, ZM 152, ZM 153 et ZM 154 ;
- 0.3 *Décision n°2010-004* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelle ZI 236 ;
- 0.4 *Décision n°2010-005* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelle B 2091 ;
- 0.5 *Décision n°2010-007* : approbation d'une convention avec l'association « Les Croqueurs de Pomme de Haute-Savoie », Apollon 74 et le S.I.A.V. ;
- 0.6 *Décision n°2010-008* : approbation d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance de logiciels « Civil Net Enfance » pour la gestion de la cantine scolaire ;
- 0.7 *Décision n°2010-009* : approbation d'une mission d'architecte conseil pour l'étude des permis de construire complexes déposés sur la commune et notamment relatifs à la ZAC du Centre ;
- 0.8 *Décision n°2010-010* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelle B 2091 ;
- 0.9 *Décision n°2010-011* : approbation d'une convention d'utilisation d'un chapiteau ;
- 0.10 *Décision n°2010-012* : approbation d'une convention d'adhésion et une convention de partenariat avec l'association AGIRE 74 ;
- 0.11 *Décision n°2010-013* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelle E 569p ;
- 0.12 *Décision n°2010-014* : ne faisant pas opposition à déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions ;
- 0.13 *Décision n°2010-015* : approbation d'une convention de formation ;
- 0.14 *Décision n°2010-016* : ne faisant pas opposition à déclaration préalable sous réserve du respect de prescriptions ;

- 0.15 *Décision n°2010-017* : approbation du contrat « biodiversité en Rhône-Alpes » ;
- 0.16 *Décision n°2010-018* : non exercice du droit de préemption urbain - Parcelles B2258, B2259, B2260, B2262 ;
- 0.17 *Décision n°2010-019* : vente véhicule Peugeot 206 ;
- 0.18 *Décision n°2010-021* : non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles A 1377p et A1470p ;
- 0.19 *Décision n°2010-022* : approbation d'un contrat d'engagement du groupe de musique Feeling ;
- 0.20 *Décision n°2010-023* : approbation d'une convention avec la société SEMG de Viry afin d'effectuer des visites techniques des équipements électromécaniques des stations de pompage « eau potable », des réservoirs et des chambres de vanne équipées de télégestion ;
- 0.21 *Décision n°2010-024* : approbation d'une mission d'architecte conseil afin de mener un diagnostic sur le devenir et la préservation du centre historique de la commune, dans le cadre du futur éco-quartier.

1 ZAC « GRANDS CHAMP SUD » – *Vente lot n°12 – PROUST-VESIN*

L'entreprise Proust-Vesin déjà implantée dans la ZAC des Grands Champs Sud souhaite acquérir le lot n°12 d'une surface de 1 399 m² nécessaire au fonctionnement de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à l'entreprise Proust-Vesin le lot n°12 d'une surface de 1 399 m² au prix de 43 369 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir.

2 ZAC « GRANDS CHAMPS SUD » – *Vente lot n°14 – DIMITRI CECILE*

Monsieur Dimitri Cécile souhaite établir son entreprise de menuiserie dans la ZAC des Grands Champs. Pour réaliser son projet, il aurait besoin d'acquérir une parcelle d'environ 1 400 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre à Monsieur Dimitri CECILE le lot n°14 d'une surface de 1 400 m² au prix de 43 400 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir.

3 ERDF – *Convention servitudes ligne HTA*

Dans le cadre de la construction de la ZAC du Centre et notamment de l'espace culturel, il est nécessaire d'enterrer une ligne HTA qui passe au dessus des parcelles concernées. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et ERDF afin de mettre en souterrain la ligne HTA et de poser un poteau électrique sur la parcelle ZM 180.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que proposée.

4 ZAC DU CENTRE – *Compte-rendu annuel d'activités à la Collectivité Locale*

Conformément aux textes règlementaires sur les conventions publiques d'aménagement, la SED Haute-Savoie produit comme chaque année un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Ce document fait état du déroulement de l'opération durant l'exercice écoulé et des prévisions pour l'exercice 2010.

M. Claude Barbier demande si les informations contenues dans ce document sont les seules à être présentées au conseil municipal ? Il interroge M. le Maire sur les travaux de la commission municipale « ZAC du Centre » et demande à ce que les comptes-rendus de cette commission lui soit communiqués.

M. le Maire explique qu'il n'existe pas de « commission communale - ZAC du Centre » mais un comité de suivi de l'opération prévu par le contrat de concession. Ce comité représente la commune auprès du concessionnaire (la SEDHS) qui réalise l'opération et rend compte régulièrement de l'avancée du dossier en séance de travail du conseil municipal. La prochaine réunion de travail, programmée le mardi 25 mai, fera le point sur les projets de contournement de la RD992, et sur la solution de carrefour à feux privilégiée par le Conseil Général de Haute-Savoie. Le contournement de la RD992 permettra de créer un large espace public au cœur du village, entièrement piétonnier et sécurisé, qui sera le lieu de rencontre privilégié des habitants de Viry.

M. le Maire précise enfin que le comité de suivi a rencontré l'ensemble des commerçants ainsi que les habitants des Coulerins afin de leur présenter le projet d'aménagement de la future place du village ; projet qui a reçu un accueil très positif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le C.R.A.C.L. présenté par la SEDHS au titre de l'année 2009.

5 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE – Modalités de renouvellement du contrat

Le contrat enfance et jeunesse conclu entre la commune de Viry et la C.A.F. est arrivé à son terme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le renouvellement du contrat pour la période 2010-2013 et de signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier le renouvellement du contrat pour la période 2010-2013 et de signer tous les documents s'y rapportant.

6 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - MJC – Subvention salaires 1^{er} trimestre 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la MJC les salaires du personnel du 1^{er} trimestre 2010 employé au titre du contrat « Enfance et Jeunesse ».

Salaires	Montants
Salaire secrétaire-accueil	1 551.83 €
Salaire comptable	862.64 €
Salaire personnel entretien	440.42 €
Salaire DIK Jennifer	7 107.94 €
Salaire FAVRE Régis	7 839.78 €
TOTAL	17 802.61 €

7 EHPAD « LES OMBELLES » – Demande de subvention

La sauteuse située à la cuisine de l'E.H.P.A.D. « Les Ombelles » doit être remplacée. Cette sauteuse sert également à la confection des repas de la cantine scolaire et doit, à ce titre, être adaptée en taille et en puissance à la totalité des repas à préparer quotidiennement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'équipement de 3 500 € à l'E.H.P.A.D. pour participer au surdimensionnement de l'appareil engendré par le service restaurant scolaire (coût de la sauteuse : 6 970 €).

8 ETOILE SPORTIVE DE VIRY – Demande de subvention

Mme BURRIN, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'Etoile Sportive de Viry qui sollicite une subvention de fonctionnement, pour l'année sportive 2010-2011 de 4 000 € dans le but de pouvoir continuer son activité et si possible l'améliorer.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 000 €.

9 GUITARE EN SCENE – Demande de subvention

Dans le cadre de la 4^{ème} édition festival « Guitare en scène » qui se tiendra les 30, 31 juillet et le 1^{er} août 2010 au stade des Burgondes à Saint Julien en Genevois, l'association « Guitare en scène » demande une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 €.

10 ZAC DU CENTRE – Acquisition parcelle B 1958

La commune a exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle B 1958 d'une surface totale de 78 m². Elle se situe dans le périmètre de la ZAC du Centre et est frappée de l'emplacement réservé n°19 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette parcelle étant en indivision, il est demandé à l'assemblée d'approuver l'acquisition des autres parts indivises et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant.

QUESTIONS DIVERSES – DÉLÉGATIONS

SCOLAIRE

Monsieur Gilles DECARRE indique que l'Education Nationale, la Communauté de Communes du Genevois et Vitam Parc ont signé le renouvellement de leur partenariat pour l'accès à la piscine du complexe par les scolaires pour 3 ans.

ECONOMIE

La Communauté de Communes du Genevois a mandaté la Maison de l'Economie et du Développement pour effectuer une étude sur l'opportunité de zones logistiques sur les territoires de Valleiry et Viry. Le retour de cette étude sera fait au Conseil Municipal par la Maison de l'Economie et du Développement le 1^{er} juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

Signé

Jean-Pierre BUET